

Délibération n° 74-21 du 11 décembre 1974
portant attribution de subvention

Le Conseil d'Administration de l'Agence financière
de bassin "Seine-Normandie" , après en avoir délibéré, décide d'allouer,
pour l'année 1974, un complément de subvention de trois millions francs à
l'Association Nationale pour la Protection des Eaux.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence

Le Président
du Conseil d'administration